

## TIZI-OUZOU/ AFFAIRE DU DECES DU JEUNE AIT-SAÏD TARIK

# Le père de la victime dénonce la non-application d'une décision de justice

Neuf ans après son déroulement, l'affaire de la mort par balle du jeune Tarik Aït-Saïd, survenue à Azazga le 7 août 1996 et opposant la famille de la victime à quatre fonctionnaires de police exerçant, à l'époque, au niveau de la Sûreté de daïra de Azazga et directement incriminés, connaît un rebondissement.

La chambre d'accusation près la cour de Tizi-Ouzou, réunie le 18 septembre 2006, vient d'ordonner l'arrestation des quatre fonctionnaires de police inculpés "d'assassinat volontaire" en vue de leur présentation et leur jugement par la juridiction compétente.

Reste que l'autorité publique concernée, à savoir la force publique, ne se hâte pas pour appliquer la décision de la chambre d'accusation qui ordonne clairement "tout élément de la force publique est tenu de procéder à l'arrestation, la conduite sous protection des mis en



cause en vue de leur mise sous écrou à la maison d'arrêt de Tizi-Ouzou en vue de leur jugement pour les faits pour lesquels ils sont inculpés". Hamid Aït-Saïd, fils de chahid, membre connu des Patriotes de la région d'Iferhounène et de Ain El-

Hammam et père de la victime qui crie à l'injustice, s'est rapproché de notre journal pour alerter l'opinion et les autorités publiques sur ce qu'il considère comme une "obstruction à l'action de la justice et à un refus manifeste d'exécuter une déci-

sion pourtant rendue au nom du peuple algérien par la chambre d'accusation près la cour de Tizi-Ouzou", soutient-il et qui n'a abouti qu'après neuf ans de pénibles et coûteuses péripéties judiciaires, selon le plaignant, qui "dénonce et énumère les multiples entraves", citant entre autres les "conclusions hâtives de

l'instruction et la clôture à plusieurs reprises du dossier". Il dénoncera même le fait que l'enquête soit "volontairement égarée sur des futilités" car, selon lui, "confiée aux mêmes fonctionnaires de police incriminés et couverts par des complicités à tous les niveaux", dénonçant notamment des hauts fonctionnaires de police et de

la justice "pour avoir trituré, manipulé, maquillé le dossier pour maquiller la vérité". Tout un chapelet d'irrégularités contre lesquelles il dit "s'être démené pour qu'éclate la vérité et pour faire poursuivre son cours normal à la justice.

Une justice qui semble pour le moment bloquée, au goût du père de la victime, puisque, se plaint-il, les policiers officiellement inculpés d'assassinat volontaire ne sont toujours pas arrêtés". "Pourtant, se désole-t-il encore, cette décision prise le 18 septembre par la chambre d'accusation qui, de fait, a battu en brèche toutes les précédentes conclusions prises dans le cadre de ce dossier, n'a été possible qu'après la saisine du ministre de la Justice qui s'est soldée par l'envoi d'une instruction ordonnant la réouverture de l'enquête en date du 4 février 2001". "Pourquoi l'ordonnance qui a été prise il y a près de trois mois par la chambre d'accusation tarde à être exécutée?" s'interroge Hamid Aït-Saïd.

H. Smaïl

## Affichage de la liste provisoire des logements sociaux à Azazga

La liste provisoire des attributaires des 144 logements sociaux locatifs d'Azazga, site de Tizi Bouchène, a été rendue publique dernièrement.

Les bénéficiaires sont issus de 12 localités, quartiers et hameaux dont la situation se présente comme suit : Azazga 40 attributaires, Ighil Bouzel 20, Cheurfa 16, Tizi-Bouchène 14, Tadart 12, Tinkicht 9, Boubroun 8, Tirsatine 7, Tacherouft 5, Fliki 5, Hendou 5 et enfin Tazibt 3. Le délai d'envoi "de recours dûment fondés" au wali de Tizi-Ouzou en sa qualité de président de la commission de recours sont de huit jours à compter

de la date d'affichage des listes le 12 décembre dernier. Le recours peut dénoncer un ou plusieurs cas, est-il précisé dans l'observation apposée au bas de la liste affichée à la mairie.

Personne n'a une idée précise sur le nombre de recours qui dépasserait celui fourni par le P/APC à un confrère, à en croire un agent d'administration qui a fondé son observation "sur le défilé des requérants venant légaliser des pièces du dossier de recours".

Un nombre difficile à déterminer, vu que les requêtes ne transitent pas par la commune, réduite au rôle de simple membre de la commission d'attribution.

S. H.

## BEJAIA/APRES UNE VIOLENTE RIXE DANS UN CABARET

### Un policier écroué

Un policier de l'unité d'intervention d'Aokas a été écroué la semaine dernière par les instances judiciaires de la ville de Béjaïa pour agression à main armée, détention de stupéfiants et état d'ébriété. Un drame a été évité de justesse, avon-nous appris des personnes présentes sur les lieux.

C'est dans un cabaret de la ville côtière de Tichy que le policier, en état d'ivresse, a tenté d'utiliser son arme de service

après une violente altercation avec une autre personne. Les videurs interviennent rapidement pour le maîtriser et le conduire au commissariat.

Interpellé par les éléments de la police judiciaire et après une fouille, ces derniers découvrent une quantité de résine de cannabis. Le parquet de Béjaïa a ordonné sa mise aux arrêts jusqu'à sa présentation devant le tribunal correctionnel.

Kamel Gaci

## BOUIRA

### Grève au lycée Nasr-Eddine de M'chedallah

Samedi, dès la première heure de la matinée, en ce premier jour de rentrée après les vacances scolaires d'hiver, les élèves du lycée Nasr-Eddine ont refusé de regagner leurs salles de classe après qu'ils eurent constaté la manque de chauffage.

Ce problème qui a été soulevé avant les vacances et qui avait été à l'origine de l'arrêt des cours pendant plusieurs jours, d'après une requête dont nous détenons une copie, n'a pas été, semble-t-il, pris au sérieux par la direction de l'éducation (DE).

Juste après le refus des élèves de rejoindre les salles, les enseignants ont convoqué à leur tour une réunion à l'issue de laquelle ils ont rendu publique une requête demandant instamment à la tutelle de régler le

problème de chauffage et de gaz en général, puisque même le restaurant a été fermé.

Selon ces enseignants, le problème du gaz a été soulevé déjà en décembre 2004, soit juste après l'alimentation de la ville de M'chedallah en gaz naturel, mais jusqu'à aujourd'hui, le lycée n'en a pas bénéficié.

Aussi, après que ces enseignants eurent déclaré l'impossibilité d'exercer dans de telles conditions et après avoir adressé en cours de journée ladite requête à toutes les autorités concernées, locales et de wilaya, la DE, par l'intermédiaire du SG, a déclaré dans l'après-midi avoir trouvé un terrain d'entente avec la Sonelgaz pour alimenter le lycée en gaz naturel à partir de ce dimanche.

Y. Y.

## CNAS DE MEDEA

### Plus d'un milliard de dinars de cotisations

La Caisse nationale des assurés sociaux (Cnas) de la wilaya de Médéa a réalisé, durant l'année en cours, un chiffre de 47 200 millions de centimes.

Selon un document de cette institution remis à la presse, la Cnas a atteint durant cette période une somme globale de 1,585 milliard dinars dont 1,078 milliard de dinars provient des cotisations.

Le montant des dépenses de cet organisme se chiffre à 1 113 milliard de dinars dont 973 millions de dinars destinés au remboursement des frais médicaux et 140 millions de dinars concernant les frais de remboursement des accidents de travail.

Hamid Sahnoun